

# Réplique à "Le roi est mort!..."

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle**

Band (Jahr): **35 (1967)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-568714>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

## Réplique à «Le roi est mort! ...»

en pages 15 et 16

En ma qualité de rédacteur responsable du «CERCLE», je me permets de faire quelques remarques à ce commentaire, certainement sincère, de l'assemblée générale.

Six à sept pour cent environ de nos abonnés étaient présents à cette assemblée. Lors de la votation désirée par ce petit nombre d'abonnés, plus des deux tiers des 100 personnes présentes se sont prononcées, spontanément et probablement sans trop y réfléchir, pour la liquidation du «CERCLE» sous sa direction actuelle. J'ai été très affligé de voir que personne n'a pris la peine de me défendre ou de défendre mon travail en faveur du «CERCLE» bien que parmi les abonnés présents se trouvaient un certain nombre de camarades qui depuis des années et même des décennies me connaissaient et connaissaient mon activité.

Par égard pour la grande majorité de nos abonnés absents de l'assemblée générale, je me dois d'ajouter que les nombreuses lettres et déclarations de loyauté qui me sont parvenues ces derniers mois de Suisse et de l'étranger m'ont indiqué que cette rupture de confiance ne provenait que d'une petite minorité.

La demande faite par le Comité de liquider la Revue le «CERCLE» et le Conti Club était basée sur les deux raisons suivantes :

Premièrement, la parution de la Revue et la continuation de notre Organisation, dans leur forme actuelle, n'étaient financièrement plus possible. Deuxièmement, la démission de trois membres du Comité, soit le caissier, le comptable et le directeur du club, nous posait un problème de personnel pour lequel aucune solution satisfaisante ne se présentait. Dans son commentaire lors de l'assemblée générale, mon collaborateur Charles a expliqué ces points clairement, ainsi que la possibilité de former, après liquidation du «CERCLE», une nouvelle organisation sur une base simplifiée. Une situation absolument nouvelle s'est présentée pour nous lorsque le directeur du club s'est distancé de ses intentions de démission, puisque cette démission était l'une des raisons principales de notre demande de liquidation. Le directeur du club est revenu sur sa décision, prise de son plein gré pour des raisons de santé, à la veille de l'assemblée générale sans prévenir ni moi ni l'un des autres responsables du «CERCLE».

D'autre part, en ce qui concerne la critique de Urs de notre décision de liquider conjointement la Revue le «CERCLE» et le Conti Club, je me permets de signaler, et ceci très clairement, que cette décision était basée sur les statuts du «Baufonds» et donc totalement justifiée. L'article 7) de ces statuts, parus dans le numéro de juin 1954 du «CERCLE» est le suivant :

«En cas de liquidation du «CERCLE», le «Baufonds» deviendra également caduc. L'assemblée de liquidation des abonnés du Cercle devra décider en ce cas de l'utilisation de la fortune du «Baufonds», avec la restriction cependant que les sommes restantes, après couverture d'éventuelles obligations du «CERCLE», seront utilisées exclusivement en faveur d'une œuvre de bienfaisance».

Sans droit aucun, l'assemblée générale a fait fi de ces conditions obligatoires. Les donateurs compétents du «Baufonds», lesquels auraient été les seuls à posséder un droit de recours, n'étaient pas présents. Seul l'abonné Walty, qui en son temps fut un agent actif du Baufonds, prit la parole pour défendre les résolutions de la Direction du «CERCLE». Cependant, il ne fut pas écouté.

Au vu de l'atmosphère inamicale qui s'est répandue contre le Comité pendant l'assemblée, mes proches collaborateurs et moi-même avons finalement cédé. Il va sans dire que les personnes compétentes, qui désirent créer la nouvelle Organisation, reprennent la responsabilité du Conti Club tant vis-à-vis des donateurs que des autorités, responsabilité qui jusqu'ici avait été assumée par le Comité du «CERCLE».

Nous nous préparons à cesser notre activité à la fin de l'année. Cette activité ne fut pas en vain. Non seulement elle a contribué à la reconnaissance de nos droits à l'existence, mais elle a également aidé pendant 35 ans d'innombrables camarades à se sortir d'une situation qui leur paraissait très souvent sans issue. Cette activité charitable du «CERCLE», du fait de son caractère spécifiquement privé, s'est effectuée sans que les autres abonnés n'en eussent connaissance. Il est fort probable que c'est justement l'abandon de cette partie de notre travail qui se fera le plus cruellement sentir, et cet abandon me cause à moi personnellement le plus de soucis. Cette activité ne peut être continuée que s'il se trouve des personnes possédant l'expérience et la maturité pouvant inspirer confiance à ceux d'entre nous qui ont besoin d'aide ou de conseils. A cet égard, nous avons décidé de conserver pour le moment, c'est-à-dire après le 31 décembre 1967 également, notre boîte postale, No 547, 8022 Zurich, afin de continuer aussi longtemps que possible notre œuvre d'aide et de conseils.

En outre, nous avons accordé à la nouvelle Organisation la possibilité de s'adresser à nos abonnés par l'intermédiaire de notre Revue. Afin de rassurer nos abonnés actuels, je me permets de signaler que nous ne donnerons pas au nouveau groupe, pour des raisons évidentes, les adresses de nos lecteurs.

Pour conclure, je prie tous nos amis et abonnés d'attendre la parution du numéro de décembre.

Rolf